

# CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du  
25 mars 2021, 20H15

EXTRA MUROS A CHANIAZ

INSTALLATION DES AUTORITES PAR MME LE PREFET ARN

## ORDRE DU JOUR

1. Salutations de Madame Arn.
2. OJ selon protocole de la Préfecture.
3. Suite de la séance selon programme du Président.

### APPEL, ORDRE DU JOUR.

**Madame Arn**

- 01 procède selon l'ordre du jour fourni par la Préfecture; sont élus par l'assemblée:  
- secrétaire provisoire: Raymond Stoudmann.  
- deux scrutateurs: Lina Jaunin, Lina Riccio Lardet.

### Désignation du secrétaire provisoire

### Désignation de deux scrutateurs de séance

### Assermentation des membres du Conseil général

**Madame Arn**

- 02 Le secrétaire procède à l'appel. Madame le Préfet passe ensuite à l'assermentation des membres présents du Conseil, dont liste est jointe au présent document, ainsi que le PV original de cette première partie de séance.

### Assermentation de la Municipalité

**Madame Arn**

- 03 assermente ensuite les membres de la Municipalité.

### Assermentation du Syndic

**Madame Arn**

- 04 assermente M le Syndic.

## Election de deux délégués au Conseil ACIC

### Chaniaz

- 12 M Yves Schopfer informe l'assemblée que les quatre communes ont accepté la dissolution de l'association ACIC, ainsi que la vente des bâtiments. L'élection des deux délégués est ainsi caduque.

## Election du délégué au Conseil AVM

### AVM

- 13 M Breton s'annonce et est élu.

## Election du délégué au Conseil ERM

### Epuration

- 14 M Breton propose de s'occuper des deux bouts du tuyau: il est élu.

## Election du délégué au Conseil ASIABE

### Ecoles

- 15 M le Président du Conseil François Menzel s'annonce; il est élu.

## Election du membre Conseil au Comité FDDER

### Fonds communal

- 16 M André Höhener accepte le poste, il est élu.

## Divers et communications

### M le Président

- 17 Remercie les citoyens qui se sont présentés ce soir, en déplorant toutefois le peu de participation. Il insiste également sur la nécessité pour notre commune de pourvoir les postes que demande un bon fonctionnement de notre collectivité.

### Yves Schopfer

- 18 Notre futur Syndic informe l'assemblée de la répartition des dicastères pour la prochaine législature; il profite également de remercier Vincent Denis Syndic, et Christian Perret-Gentil Municipal, pour leur disponibilité et leurs compétences durant l'exercice de leur fonctions.

# Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales Commune à Conseil général - législature 2021 – 2026

Commune de ..... VAUX-sur-MORGES.....

Séance du ..... 25 MARS 2021..... à ... 20..... h... 15.....

Lieu ..... CHANIAZ COMMUNE DE REVEROLLE.....

## 1. Accueil

Les citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales, ainsi que les conseillers municipaux élus le 7 mars 2021, ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillers municipaux élus sont mises à la dispositions de Madame la Préfète.

Il est constaté que les élections du 7 mars 2021 n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète, Andrea Arn, préside les opérations, elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle déclare la séance ouverte.

## 2. Désignation d'un/une secrétaire de séance

Elle désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M. Raymond Stouduvanu

## 3. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme / M. Lina Jamin

Mme / M. Lina Riccio Sardet

## 4. Appel

Il est procédé à l'appel.

## 5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun/une solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : ..... dix neuf ..... dont la liste est jointe au PV.  
(19)

## 6. Assermentation des membres de la Municipalité

Madame la Préfète félicite les conseillers/ères municipaux/ales pour leur élection, puis, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus/es aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de la dite loi.

Municipales / municipaux : Mme/M. *Yves Schopfer*  
Mme/M. *Alain Garcia*  
Mme/M. *David Spycher*  
Mme/M. *Hugo-Vance Perret-Gentil*  
Mme/M. *David Perrin*

A l'appel de son nom, chaque municipal/e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## 7. Assermentation du/de la Syndic/que

A l'appel de son nom, le Syndic/la Syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Syndic/que : Mme/M. *Yves Schopfer*

## 8. Election du/de la Président/e du Conseil

En préambule, Madame la Préfète donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin. Elle rappelle que le/la Président/e est élu/e pour un an. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/  
~~non~~ *élu à l'unanimité.*

Election au scrutin

### 1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : ..... majorité : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient ..... voix

### 2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient ..... voix

Est élu/e : Mme / M..... par .....voix / tacitement

## 9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Madame la Préfète rappelle que le/la secrétaire du Conseil est élu/e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi/e en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/  
~~non~~

*unanimité*

Election au scrutin

### 1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : ..... majorité : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient ..... voix

### 2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient ..... voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient ..... voix

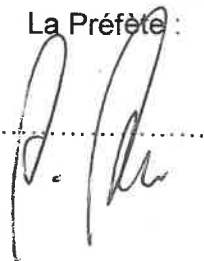
Est élu/e : Mme / M..... par .....voix / tacitement

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le/la président/e et le/la secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Madame la Préfète remercie l'assemble et se retire après avoir remis la présidence au nouveau/ à la nouvelle président/e du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.

La Préfète :



Le/la Secrétaire provisoire :



Annexe : liste des membres

